

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 18/04/2024

Séance du Jeudi 25 avril 2024

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.
Etaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI- R BORDET -
E CHALOPIN - P MOUBECHÉ- E OGER - ML GALOPIN - N REBILLON -
Excusés : LP CHAUVIN - MP PATIN (pouvoir à MC Boucher) - D BARON - A AIME
Secrétaire de séance : Nelly Philippeaux

Séance ouverte à 20h00

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du CR de conseil municipal

Vie Associative :

- Subventions aux associations 2024
- Compte rendu de la formation du 13.04

Finances :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Emprunt à long terme
- Décision modificative créances douteuses
- Montant du loyer appartement au-dessus mairie

Urbanisme :

- Attribution marché extension cimetière
- Appel d'offres maîtrise d'œuvre travaux Ajoncs : information,
- « Village d'avenir » : compte rendu de la dernière réunion, proposition d'étude « terre et toit »

Ressources humaines :

- Création d'un poste à 20/35^e adjoint du patrimoine (et suppression d'un poste adjoint administratif à TC)

Questions diverses

- Tableau des élections européennes du 9.06
- Oasis : désignation d'un délégué et d'un suppléant
- Mandat à l'agence Heude-Lainé

1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à la majorité le compte rendu du 28 mars 2024.
3 abstentions (absences lors de la séance) : P Moubèche - E Chalopin - R Bordet

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

La commission vie associative a étudié les demandes de subventions des associations pour 2024 lors de sa séance du 8 avril. Leur proposition est la suivante :

Association	Accordée en 2022	Accordée en 2023	Demande 2024	Proposé par la commission au conseil municipal	Vote du conseil municipal 2024	observations
ACCA	1 000 €	1 000,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	taxe à l'hectare pour l'indemnité dégâts gros gibier
ADMR	250 €	250,00 €	1 500,00 €	250,00 €	250,00 €	1 € par hab
AMF	620,33 €	619,92 €	627,71 €	627,71 €	627,71 €	0,26 par hab
Amicale des Donneurs de Sang	150 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers		100,00 €				
Amis de la Grotte (les)	250 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €	250,00 €	
APE École Publique	900 €	900,00 €	900,00 €	450,00 €	450,00 €	
USEP école publique	900 €	900,00 €		450,00 €	450,00 €	
APEL École Primaire Privée	900 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	
ARPENTARTS		300,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €	
Arrêt Crémaillère	300 €	400,00 €	400,00 €	250,00 €	250,00 €	
ASSG Danse	400 €	400,00 €	600,00 €	400,00 €	400,00 €	Et 150 € pour le règlement de la facture au cinéma pour la projection d'avril (versé au cinéma)
ASSG Volley		250,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €	
Association de Secourisme du Pays de Fougères		200,00 €				
Au bord de l'eau les 108 Brigands	300 €		Ne souhaite pas			
Autrefois St Georges	300 €	300,00 €	Ne souhaite pas			
Basket Ball Louvignéen		50,00 €	200,00 €	150,00 €	150,00 €	
Bruded	484,16 €		520,54 €	520,54 €	520,54 €	0,24 € par habitant
Cinéma Julien MAUNOIR	6 000 €	5 000,00 €	6 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
Classes (Les)		150,00 €				Sera étudié lors de la prochaine réunion (après l'AG)
CLIC	1 104 €	1 154,55 €	1 154,55 €	1 154,55 €	1 154,55 €	par habitant
CLS Judo Louvigné-du-Désert et St-Georges de Rlt	1 600 €	1 300,00 €	1 600,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	
Club de l'Espérance	400 €	350,00 €	400,00 €	350,00 €	350,00 €	
Comité des Fêtes	5 500 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	
Comité d'organisation Normandie Bretagne	50 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	2 247 €	2 250,00 €		2 250,00 €	2 250,00 €	cotisation par habitant
Danse Bretonne			Ne souhaite pas			

FC Beuvron	1 800 €	1 000,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	courrier explicitant les dépenses annexes par la commune : tonte, elec, vestiaires..
FC Louvigné La Bazouge	800 €	800,00 €	1 300,00 €	800,00 €	800,00 €	
Fraternelle (la)	1 500 €	1 300,00 €	1 600,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	la commune met à disposition un agent pour l'après-midi
Gymnastique Volontaire			500,00 €	250,00 €	250,00 €	
Jeunes agriculteurs			Non précisé	1 500,00 €	1 500,00 €	1 € par hab
Le Clan d'Yggdrasil			1 215,00 €	300,00 €	300,00 €	300 €. Nouvelle association
Livre aux 1000 zébus (Le)	400 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
L'Outil en main du Pays Fougerais			non précisé			
LouviGym		50,00 €	non précisé	50,00 €	50,00 €	
Marcheurs Du Beuvron	150 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Office culturel des animations	1 498 €		1 487,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 € par habitant
Pages blanches		50,00 €		50,00 €	50,00 €	
PartaJEUX 35		300,00 €	500,00 €	350,00 €	350,00 €	
Prévention Routière			Non précisé			
Reintembaultois (les)			Ne souhaite pas			
Restos du Coeur (LES)			300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Roue Libre Bazougeaise			Non précisé			
Saint Georges de France	179,28 €	179,28 €		179,28 €	179,28 €	adhésion
Société d'Agriculture du canton de Louvigné du Désert	494,35 €	494,35 €	494,35 €	494,35 €	494,35 €	adhésion
Solidarité Paysans	300 €	300,00 €	Non précisé	300,00 €	300,00 €	
Team Dôme	400 €	400,00 €	2 000,00 €	450,00 €	450,00 €	
Twirling Club Saint Germain			en cours			
UNC	400 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
Union Cyclotourisme						
TOTAL	31 577,12 €	28 548,10 €	36 199,15 €	32 076,43 €	32 076,43 €	

**Rosie Bordet et Eric Chalopin se retirent du vote en tant que présidents d'association.
Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations 2024**

3. COMPTE RENDU DE LA FORMATION DU 13.04

La commune a organisé le 13 avril une matinée de formation de sensibilisation et d'informations sur la sécurité et la responsabilité des Présidents et les responsables d'associations de notre commune. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

Ci-dessous le déroulé de la formation :

Phase exposé :

- Programme prévisionnel
- Présentation du cadre réglementaire
- Organisation d'une manifestation
- Rôle de l'organisateur, du Maire, du service d'ordre, du Préfet, ...
- Principes de sécurité à respecter
- Réalisation d'un dossier de sécurité
- Réalisation d'un cahier des charges (propriétaires de sites)
- Thèmes proposés par les participants

Phase Questions / Réponses

- Responsabilité de l'organisateur ?
- Grand rassemblement ?
- Quand doit-on mettre en œuvre un poste de secours ?
- Règle d'implantation d'une tente ou d'une structure ?
- Dossier de sécurité : quand, qui, comment ?

Le bilan de cette formation est très concluant pour tous les participants à cette formation.

4. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Un besoin de ligne de trésorerie a été évalué à 200.000 €.

Le Crédit agricole a informé qu'il ne répond pas aux Collectivités en 2024.

Les offres ont été formulées par la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel de Bretagne et La Banque Postale (2 propositions) :

- 200.000 € sur 12 mois ;
- Utilisation par tirages successifs minimum de 10.000 € ;
- Paiement des intérêts trimestriels ;

Pour départager les offres, quatre simulations de mêmes tirages et remboursements sont réalisées aux conditions respectives des prêteurs.

	CE	ARKEA	LBP	LBP
Capital	200 000	200 000	200 000	200 000
Durée	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Index	EUR 1S flooré à 0,00%	EUR 3MM flooré à 0,00%	FIX 4,94%	ESTER flooré à 0,00%
Marge	0,55%	0,81%		1,34%
Calculs des intérêts	Nb jours exact / 360	Nb jours exact / 360	Nb jours exact / 360	Nb jours exact / 360
Paielements des intetets	Trimestriels	Trimestriels	Trimestriels	Trimestriels
Tirages	Non-précisé	10.000 € mini	Non-précisé	Non-précisé
Frais d'engagement	0,20% x capital = 400,00 €	0,25% x capital = 500,00 €	0,10% x capital = 200,00 €	0,10% x capital = 200,00 €
Frais de mise en place	Non	Non	Non-précisé	Non-précisé
Frais de non-utilisation	0,10% x (LT moy. - encours moy.)	Non	0,2% x (LT moy. - encours moy.)	0,15% x (LT moy. - encours moy.)
Coût de financement annuel	2 289,88 €	2 518,99 €	3 087,50 €	2 811,77 €
Coût de non-utilisation annuel	137,27 €	0,00 €	274,55 €	274,55 €
Coût complet	2 827,15 €	3 018,99 €	3 562,05 €	3 286,32 €

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité la proposition de la caisse d'épargne pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

5. EMPRUNT A LONG TERME

Un emprunt d'équilibre de 390 000 € est inscrit au budget 2024. Puisque nous sommes dans l'attente de subventions (solde des subventions du commerce Le P'tit mic principalement),

nous avons calculé un besoin d'emprunt à long terme de 200 000 €. Un ou deux autres emprunts conséquents seront à prévoir lors des travaux des Ajoncs d'Or (2025 - 2026 - 2027).

Il a été demandé aux banques Caisse d'Epargne, la Banque Postale, le crédit Agricole, le Crédit Mutuel (Arkéa), la Banque des Territoires de proposer une offre.

Le Crédit Agricole ne prête plus aux collectivités en Ille et Vilaine.

La Banque des Territoires a des taux bonifiés uniquement pour des projets de développement durable.

Parmi les 3 propositions (Arkéa, la Banque Postale et la Caisse d'Epargne), c'est celle d'Arkéa qui est la plus intéressante.

M. Plevin d'EFG a fait le calcul du coût de l'emprunt pour déterminer s'il faut emprunter sur 20 ou 25 ans. Nous avons ensuite sollicité ces 3 mêmes banques pour refaire le même calcul, avec un prêt relais de 24 mois, et les emprunts plus conséquents à compter de 2025-2026.

Voici le résultat final (sachant que c'est Arkéa le mieux disant dans les 3 hypothèses) :

	Offre ARKEA n° 1	Offre ARKEA n° 2	Offre ARKEA n° 3
Capitaux empruntés	200.000 €	200.000 €	200.000 €
Durées proposées	240 mois	300 mois	24 mois
Taux	3,61%	3,60%	EUR 3M + 1,27%
Commission d'engagement	200 €	200 €	200 €
Coût complet du prêt de 200.000 € (<i>commission incluse</i>)	281.877 €	304.362 €	215.054 €
Σ des emprunts MLT de 2025 à 2028	1.079.721 €	1.074.745 €	1.055.968 €
Σ des annuités nouvelles moyennes en pleine charge	55.638 €	55.328 €	66.275 €
Annuités en pointe en 2027	218.981 €	216.754 €	215.534 €
CAF nettes cumulées de 2024 à 2026	416.648 €	426.077 €	447.295 €
Capacité de désendettement 2026 et 2028	7,83 ans et 5,50 ans	7,83 ans et 5,52 ans	7,65 ans et 5,42 ans
Coût complet de la dette MLT de 2014 au terme	4.345.667 €	4.361.964 €	4.288.907 €

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité la proposition Arkéa n° 3, soit le prêt relais de 200 000 € sur 24 mois.

6. DECISION MODIFICATIVE CREANCES DOUTEUSES

La trésorerie nous communique le montant des créances douteuses à provisionner sur l'exercice 2024. Le montant est calculé sur l'ensemble des restes à recouvrer des titres émis depuis plus de 2 ans x 0.15 = 1 768 €.

Il convient d'émettre un mandat de cette somme à l'article 681 (chapitre 68).

Pour pouvoir émettre le mandat (écriture d'ordre), il convient de passer une décision modificative budgétaire comme suit :

article	objet	Montant €
654	Créances éteintes	- 1 768 €
681	Provision sur créances douteuses	+ 1 768 €

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 1 comme ci-dessus.

7. MONTANT DU LOYER APPARTEMENT AU-DESSUS MAIRIE - 4 rue Jean janvier

Un des appartements (2^e étage gauche) est en train d'être refait à neuf.

Il a une surface habitable de 72 m².

Il est proposé de fixer le prix du loyer à 6.5 € du m², soit 468 € mensuel.

Le loyer sera révisable chaque 1^{er} janvier de l'année, selon l'indice du coût de la construction.

A cela s'ajoutera le prix du chauffage (compteur individuel)

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité un loyer à 468 €, charges non comprises pour ce logement d'une surface habitable de 72 m². Le loyer sera révisable chaque 1^{er} janvier de l'année, selon l'indice du coût de la construction.

Le coût du chauffage sera facturé en plus, selon le relevé du compteur individuel.

8. ATTRIBUTION MARCHE EXTENSION CIMETIERE

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé et mis en ligne le 4 Mars 2024 avec comme date limite de remise des plis le 29 Mars 2024 à 12:00.

Pour rappel, la consultation comportait 1 lot unique pour travaux d'aménagement paysager et était structurée en 1 seule tranche

Par ailleurs, le marché comporte une Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE n° 1) relative à la construction d'un préau à ossature bois.

À l'issue de la date de remise des soumissions, 1 pli a été déposé :

Entreprises	Montant total de l'offre en base HT	Montant total de la PSE n°1 HT	Montant total de l'offre Base + PSE n°1 HT	Écarts en % avec l'estimation 177 340.00 € HT
BEAUMONT TP 29 Rue de Bretagne35 133 BEAUCE	168 968.21 €	9 870.00 €	178 838.21 €	+ 0.84 %

Pour s'assurer et confirmer certaines données du Mémoire Technique fourni par l'entreprise BEAUMONT TP, la MOE a demandé des informations complémentaires sur 2 points :

Confirmation des délais de démarrage et de fin de chantier à partir de l'élaboration d'un planning d'Exécution détaillé : le planning à été fourni détaillé par Beaumont TP, l'ordonnancement des tâches est logique et cohérent, avec une bonne prise en compte de l'ensemble des travaux à réaliser y compris des nécessaires finitions, avec un démarrage travaux annoncé au 17 Juin 2024 - Fin des travaux annoncé : 25 Octobre 2024.

Présentation détaillée de 4 références se rapprochant le plus possible de l'esprit du programme : Références satisfaisantes et conformes à l'esprit et au volume du programme.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution du marché à Beaumont TP pour l'offre base + la prestation supplémentaire éventuelle 1, et autorise la Maire à viser toutes les pièces du marché.

9. APPEL D'OFFRES MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX AJONCS : INFORMATION

35 cabinets ont retiré le dossier de consultation.

14 cabinets ont présenté une offre. Elles sont en cours d'analyse. Celle-ci sera présentée par Maud le Hervet le **jeudi 16 mai à 20 h**. Plusieurs cabinets seront sélectionnés par les élus pour des auditions qui auront lieu le **jeudi 23 mai**.

Les bureaux d'études qui ont répondu sont les suivants :

56 S, BAP, LAB, Club3, DEAR , FEZI, GUILLOUX, MAGMA, MICHOT, CELESTE, PETR, OVERCODE, RHIZOME, SUPER 5.

13 cabinets sont venus visiter les Ajoncs.

Les offres, conception, études, travaux se situent entre 146 000 € HT et 230 000 € HT, sous réserve de vérification des propositions.

Pour rappel, le prix constitue 40% de la note. (10% planning et 50% technique).

10. « VILLAGE D'AVENIR » : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION, PROPOSITION D'ETUDE « TERRE ET TOIT »

La commune de Saint Georges de Reintembault porte actuellement un projet de développement et de dynamisation de son centre bourg, et, à ce titre, a été labellisée « village d'avenir » afin de bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

Entre autres, Saint-Georges-de-Reintembault souhaite saisir l'opportunité du programme Villages d'Avenir pour tisser le fil entre le devenir du quartier du Gaifleury et la stratégie de revitalisation initiée en 2018 et solliciter un accompagnement en conséquence.

L'étude à mener porte sur

- le départ de la MAS et le maintien d'une activité médico-sociale,
- l'état bâtiminaire du bâti non utilisé à ce jour et son potentiel devenir,
- l'accueil dans de meilleures conditions de populations déjà en place (mineurs isolés) ou nouvelles populations de personnes handicapées (foyer de vie, maison de retraite spécialisée),

- l'ouverture et le lien entre cet espace en cœur de bourg et la commune (voies de liaison...).

Lors de la réunion du 15 avril en sous-Préfecture, il a été rappelé la nécessité d'un pilotage partenarial avec un suivi de l'étude par l'ensemble des parties prenantes.

Une étude opérationnelle peut être menée par la SPL Terre et Toit en ce sens.

Ultérieurement, l'ANCT (l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale) pourra apporter son appui par rapport à une étude globale de revitalisation sous forme de marché à bon de commande passé par l'Etat. Dans ce cas, la Commune ne choisira pas son prestataire.



En vert, Secteur d'étude de la SEM Terre et Toit

L'étude de faisabilité de la SEM terre et Toit pourra s'organiser autour de différents axes d'analyse :

► **Sur la partie foncière, technique et bâtementaire :**

- **Foncier** => rassemblement et synthèse des documents (cadastraux, cartographiques, photographiques, évaluation DIE¹.. etc..) permettant d'établir le diagnostic des propriétés foncières, des coûts d'acquisition et d'éviction (baux éventuellement détenus par des exploitants...), servitudes existantes, stratégies patrimoniales des propriétaires et des exploitants.
- **Technique et Bâtementaire** => desserte des réseaux (DICT), Analyse des diagnostics existants, diagnostic à dire d'expert selon les années de constructions, faisabilité quant à la reconversion ou non des immeubles.

► **Sur la partie programmation urbaine :**

Il s'agira d'identifier les programmes que le site pourrait accueillir : réutilisation de bâtiments, de changements de destinations (logements intergénérationnels, logements inclusifs...) de démolitions totales ou partielles et de reconstructions ... ces programmations feront l'objet d'un programme de concertation avec la commune et de test avec des opérateurs potentiels.

► **Sur la partie réglementaire :**

Le recueil et l'analyse des documents d'urbanisme et la synthèse des points importants à prendre en compte (PLUI-H, SCOT, dispositions environnementales à observer...). Porter à la connaissance de la commune, de la ou les procédures, les plus appropriées pour réaliser l'opération d'aménagement et les procédures éventuellement connexes (loi sur l'eau, archéologie, etc....)

► **Sur la partie montage opérationnel :**

Etablir les différents scénarios de montage opérationnel possible en réponse au souhait de la commune sur le portage de l'opération : opération privée, opération sous forme de concession.

► **Sur la partie financière :**

Etablir, d'une part, un estimatif au ratio sur les travaux d'aménagement à réaliser, d'autre part, un budget prévisionnel de l'ensemble des postes des dépenses à prendre en charge par l'opération (acquisitions foncières, coûts des travaux, honoraires, frais d'études...). Enfin, un bilan sommaire d'opération sera réalisé pour évaluer le poste recettes nécessaire et identifier les pistes de financements.

Ce travail reposera sur :

- Un déplacement sur place avec la commune et le propriétaire au départ de la mission pour identifier les sujets et former la commande ;
- 2 rendez-vous intermédiaires de façon à échanger sur l'avancée de la conduite de la mission ;
- La recherche, la collecte, l'analyse des pièces écrites nécessaires et toutes les prises de contacts associées avec 1 rendez-vous avec le propriétaire des biens ;
- Le développement du programme et un test auprès d'opérateurs
- La consolidation d'un budget prévisionnel pour les travaux basé sur un calcul de coûts rapporté à un plan masse indicatif ;
- La rédaction d'un rapport de synthèse présentant l'ensemble des analyses ;
- La présentation de ce rapport lors d'une réunion en commune ;
- Un accompagnement à la collectivité lors d'une rencontre des partenaires pour présenter les conclusions de l'étude.

Durée de la mission :

- La durée de la mission est estimée à 9 journées.

- Le coût total de la mission pour 9 journées est égal à 7 560,00 € H.T, soit 9 072,00 € TTC.

	Coût unitaire journalier	Temps journalier	Total H.T.
Visite sur site et échange avec la collectivité au départ du dossier		0,5	420,00 €
Collecte des données foncières et techniques. Analyse et rédaction note s'y rapportant		1,5	1 260,00 €
Analyse et présentation des procédures d'aménagement et connexes se rapportant et s'appliquant à l'opération. Et rédaction note s'y rapportant		1,5	1 260,00 €
Programmation et test auprès des opérateurs		2,0	1 680,00 €
Budget prévisionnel d'opération	840,00 €	0,5	420,00 €
Analyse et présentation des scénarios sur le montage opérationnel. Et rédaction note s'y rapportant		1,0	840,00 €
2 réunions intermédiaires pour rendre compte de l'avancée de la mission		1,0	840,00 €
Rédaction du rapport – Réalisation d'un support de présentation type PPT – Tirage des documents – Présentation à la commune		0,5	420,00 €
Rencontre avec le propriétaire et l'exploitant		0,5	420,00 €
TOTAL		9,0	7 560,00 €

- ▶ Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine prend à sa charge 80% de cette mission au titre de l'assistance aux petites communes. Soit 7 257.60 €
- ▶ Le coût résiduel à la charge de la commune de Saint Georges de Reintembault sera de 20 % du coût total de la mission, soit 1 814,40 € TTC.
- ▶ La commune propose de partager ce reste à charge pour moitié avec le propriétaire des lieux (La congrégation des sœurs de Rillé, Fougères), soit 907.20€ pour chacun. La Congrégation a donné son accord et versera sa part directement à la commune.

Prochaines réunions :

Groupe de travail : le vendredi 17 mai à 14h30 en mairie

Réunion du Comité de pilotage local village d'avenir : vendredi 4 octobre à 14h30 en mairie.

Délibération : le conseil municipal sollicite à l'unanimité le Département pour le lancement de la mission par la SPL, autorise la Maire à verser la somme de 1 814.40 € sur le devis correspondant, à signer tout document relatif à cette affaire, et émettre le titre de 907.20 € à l'encontre de la congrégation des Sœurs de Rillé au titre de sa participation.

11. CREATION D'UN POSTE A 20/35^E ADJOINT DU PATRIMOINE (ET SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TC)

Le contrat sur le poste d'adjoint administratif à temps complet d'Adrien Samson arrive à échéance le 31 mai 2024, il ne sera pas renouvelé.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine à 20/35^e à compter du 27 mai 2024, et de nommer à ce poste Zoé Théveniaut (en ce moment chargée de communication au château de Fougères).

Ses fonctions seront les suivantes : chargée de la communication de la commune et spécialement du suivi des actions patrimoine, de la vie associative et culturelle.

Délibération : le conseil municipal crée un poste d'adjoint du patrimoine à 20/35^e, et annule un poste d'adjoint administratif à TC, et charge la Maire de prendre l'arrêté correspondant, à compter du 27 mai 2024.

12. TABLEAU DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9.06

TABLEAU des PERMANENCES BUREAU 1 et 2 - Grande salle des Ajoncs d'Or

(2 par bureaux)	Bureau n° 1	Président Secrétaire	Bureau n° 2
8 H - 10 H 30	Nicolas REBILLON L.P. CHAUVIN	Marie-Claire Boucher	Patricia MOUBECHÉ Denis Galopin
10 H 30- 13 H00 Merci de signaler si vous souhaitez un repas	Nelly Philippeaux 1 repas	Marie-Claire Boucher	ML Galopin 1 repas
13 H00 - 15 H30 Merci de signaler si vous souhaitez un repas	Nelly Philippeaux	Marie-Claire Boucher	Rosie BORDET
15 H 30- 18H	Edouard OGER Eric Chalopin	Marie-Claire Boucher	Matthieu Bordet Sabrina Velho
DEPOUILLEMENT 4 par tables	<i>THOMAS/ Nelly philippeaux/ MC Boucher/ Denis Galopin/ Matthieu Bordet</i>		MCC/ Edouard Oger/ Eric Chalopin/ ML Galopin

Dépouillement à 18 heures. : Présidente : Marie-Claire Boucher

13. OASIS : DESIGNATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT

Louis Pierre Chauvin est candidat comme titulaire ou suppléant.
Marie-Claire Boucher est candidate comme titulaire ou suppléant.

Les réunions de Conseil d'Administration sont le mercredi soir, à 20h, à Louvigné-du-Désert.

Il est proposé la candidature de Louis Pierre Chauvin comme titulaire et de Marie-Claire Boucher comme suppléante.

Délibération : le conseil municipal élit à l'unanimité LP Chauvin en tant que titulaire et MC Boucher en tant que suppléant pour siéger au conseil d'administration d'Oasis.

14. MANDAT A L'AGENCE HEUDES-LAINE

L'agence Heudes-lainé a fait une proposition de mandat avec une commission à 2 500 € TTC (applicable à tous les terrains), à charge du charge VENDEUR :

lot à vendre	Prix m ² HT	surface	Prix HT	Prix TTC	Frais d'Agence HEUDES LAINE	% du prix total	Prix total acquéreur
lot n°5 Colas	18,40 €	847 m ²	15 584,80 €	18 142,74 €	2500	14%	20 642,74 €
lot n°2 Les Poiriers	25,00 €	699 m ²	17 475,00 €	20 863,75 €	2500	12%	23 363,75 €
lot n°3 Les Poiriers	25,00 €	504 m ²	12 600,00 €	15 043,39 €	2500	17%	17 543,39 €
lot n°5 Les Poiriers	25,00 €	615 m ²	15 375,00 €	18 356,52 €	2500	14%	20 856,52 €
lot n°1 Le Parc 2022	45,00 €	574 m ²	25 830,00 €	30 547,13 €	2500	8%	33 047,13 €
lot n°2 Le Parc 2022	45,00 €	610 m ²	27 450,00 €	32 462,98 €	2500	8%	34 962,98 €
lot n°3 Le Parc 2022	45,00 €	502 m ²	22 590,00 €	26 715,44 €	2500	9%	29 215,44 €

Un seul et même mandat sera rédigé pour l'ensemble des terrains afin d'éviter la multiplication des mandats.

- Lot n°5 COLAS : prix TTC actuel = **18 142.74 €** à sera affiché en vitrine et sur les différents sites immobilier au prix de **20 642.74 € honoraires d'agence inclus.**
- Lot n°1 LE PARC : prix TTC actuel = **30 547.13 €** à sera affiché en vitrine et sur les différents sites immobilier au prix de **33 047.13 € honoraires d'agence inclus.**

Généralement, l'agence affiche plutôt des sommes « arrondies » donc il est préconisé un affichage à **20 700 €** pour le lot n°5 COLAS et à **33 100 €** pour le lot n°1 LE PARC (toujours en honoraires agence inclus) par exemple.

Délibération : le conseil municipal donne mandat à l'unanimité à l'agence Heudes Lainé pour vendre, sans exclusivité, les terrains disponibles à la construction, comme dans le tableau ci-dessus, affichage avec arrondis à la centaine supérieure.